

## PUBLICATION IMMÉDIATE

### UNE NOUVELLE ŒUVRE DEVANT LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MEMPHRÉMAGOG

Magog, le 2 décembre 2015 – Une nouvelle œuvre d'art formée de quatre sculptures de l'artiste Roberto Pellegrinuzzi agrémente désormais la façade du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog.

En conformité avec la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement* du Gouvernement du Québec, l'œuvre de Roberto Pellegrinuzzi a été installée, le 26 novembre dernier, au 50, rue St-Patrice Est à Magog. Les majestueuses sculptures ornent dorénavant la façade extérieure de façon permanente, de part et d'autre de l'escalier de l'entrée principale.

Un comité de sélection formé d'architectes, de représentants de l'installation, d'un représentant des usagers et d'un représentant du ministère, s'est réuni en septembre 2014 afin de choisir une œuvre qui non seulement ornerait l'entrée principale, mais la mettrait aussi en valeur afin de mieux orienter les usagers. Le choix a été effectué parmi les propositions de trois artistes ayant proposé des maquettes et des dossiers de présentation étoffés. Les critères à respecter incluaient notamment la sécurité des usagers, la durée de vie de l'œuvre et son entretien.

Intitulée *Cadence*, l'œuvre choisie est composée de quatre grandes sculptures faites d'acier inoxydable représentant des fougères en croissance et mesurant entre 6 et 8 pieds de haut. Dans un environnement singulier comme peut l'être celui d'une installation de santé, ces végétaux métalliques apportent une touche de douceur et de force à la fois. La démarche de l'artiste et l'esthétisme de son travail, en harmonie avec l'architecture de l'édifice, ont convaincu le comité de sélection.

Le Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog est fier d'avoir contribué à l'enrichissement de son paysage par l'intégration de cette œuvre d'art à son architecture.

#### À propos de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*

Communément appelée « Politique du 1 % », la mesure provinciale stipule que pour chaque projet de construction ou d'agrandissement dont le coût est de 150 000 \$ ou plus, un organisme gouvernemental québécois doit affecter un pourcentage du budget à l'intégration permanente d'une œuvre d'art à la nouvelle architecture. C'est le cas du projet d'agrandissement des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog, achevé en 2013 au coût de 3,9 millions \$.

### **À propos du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

*L'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales a fait en sorte de regrouper l'ensemble des établissements de l'Estrie en une seule entité qu'est dorénavant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le territoire maintenant desservi s'étend de Lac-Mégantic à Ange-Gardien et compte plus de 500 000 personnes. La presque totalité des services, de la prévention aux services surspécialisés est désormais offerte à même l'établissement, comptant plus de 17 000 employés, employées et gestionnaires et plus de 1000 médecins.*

- 30 -

Pour renseignements :  
Érika Huot Villeneuve  
Agente d'information  
819 843-2572, poste 2772  
ehuotvilleneuve.mm@ssss.gouv.qc.ca